

Je serais heureux d'aborder la question plus en détail à l'occasion d'une prochaine rencontre des leaders parlementaires.

M. Riis: Monsieur le Président, je tiens simplement à signaler que nous ne sommes pas disposés nous non plus pour le moment à accorder le consentement unanime demandé. Nous devrions peut-être poursuivre les discussions et y revenir plus tard.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 14.

[Texte]

LE RECRUTEMENT DES AGENTS DE LA GRC

Question n° 14—**M. Nunziata:**

1. Combien d'agents de la GRC représentent les groupes ethniques ou raciaux a) indien ou inuit autochtones, b) de l'Afrique noire, c) indien/pakistanaï, d) oriental, e) arabe, f) juif?

2. Prend-on des mesures pour encourager le recrutement d'agents représentant les minorités visibles et, dans l'affirmative, lesquelles?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): 1. Il est impossible pour la GRC de fournir les données demandées, car les formules de demande d'emploi et du personnel qu'utilise la GRC ne renferment pas de questions permettant de déterminer la race, l'origine ethnique, la couleur ou la religion des candidats ou des gendarmes.

Par l'intermédiaire d'un programme spécial, la GRC emploie 189 gendarmes spéciaux autochtones qui s'acquittent de fonctions policières auprès des autochtones de plusieurs collectivités. Cependant, pour les raisons invoquées ci-dessus, il n'y a pas d'autres données indiquant le nombre d'autochtones ou de personnes d'origine ethnique travaillant pour la GRC.

2. Oui. La GRC favorise le recrutement de personnes appartenant à quatre catégories de candidats, dont l'une représente les autochtones (Indiens, Métis, Inuit).

La GRC cherche à encourager les Canadiens de diverses origines ethniques à envisager une carrière dans la Gendarmerie en faisant passer dans les publications émises par les minorités visibles des annonces pour attirer de nouvelles recrues. En outre, la GRC a participé activement, par l'entremise de l'Association canadienne des chefs de police, aux efforts déployés par le ministre responsable du Multiculturalisme pour améliorer la prestation des services de police dans les collectivités ethniques et pour encourager les membres de ces dernières à devenir des agents de police.

[Traduction]

M. le vice-président: On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Lewis: Je demande que les autres questions restent au Feuilleton.

Sénat et Chambre des communes—Loi

M. le vice-président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de document soient réservés.

M. le vice-président: Tous les avis de motion sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé) propose: Que le projet de loi C-20, tendant à modifier la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis heureux d'entamer aujourd'hui le débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-20. Peut-être pourrions-nous faire le tour de la question aujourd'hui. Ce projet de loi a été présenté à la Chambre le 5 novembre. Je pense qu'à ce propos, il est bon de revoir l'historique de ce que nous avons voulu faire au gouvernement dans ce domaine.

Dans son exposé économique de 1984 et les deux budgets subséquents, le ministre des Finances (M. Wilson) a réussi à établir un programme cohérent et coordonné pour alléger le fardeau du gouvernement, améliorer notre compétitivité et libérer nos ressources humaines, physiques et financières de façon à pouvoir les utiliser de façon productive.

Le gouvernement a entrepris, de façon déterminée et planifiée, de résorber son déficit. Cette réduction doit provenir à 70 p. 100 d'une diminution des dépenses et seulement à 30 p. 100 d'un accroissement des recettes. Les dépenses discrétionnaires ont diminué pour la première fois depuis 40 ans.

Comme la Chambre s'en souviendra, nous avons instauré un groupe de travail sur l'examen des programmes dans le cadre duquel des représentants du secteur privé et des fonctionnaires ont examiné ensemble l'efficacité des programmes gouvernementaux. Nous avons essayé d'en faire plus avec moins d'argent. Tel est notre grand principe de gestion.